

NAO 2026 : LA DÈCHE ORGANISÉE

Les caisses de FTV sont vides. Ce n'est une surprise pour personne. Et cette NAO est là pour nous le rappeler cruellement.

10 millions d'euros, déjà amputés de 3,2 millions d'euros pour des automatismes ou la prime d'ancienneté. Restent seulement 6,8 millions d'euros à redistribuer dont 4,1 millions via les mesures salariales.

Quand il n'y a presque plus rien à distribuer, une question se pose : faut-il signer le « presque rien » ou refuser de cautionner le partage des miettes ?

Nous, à la CFDT FTV, nous avons choisi la première option.

Parce que dans ce contexte de pénurie organisée, signer c'est quand même éviter une dilution totale des moyens et arracher quelque chose (prime de bureau pour les CDD de France 2 par exemple).

Surtout, cette signature est une posture, pragmatique. Ne pas être totalement déconnectés des réalités financières et choisir de ne pas dénoncer, trémolos dans la voix, la frugalité de notre direction. Nous sommes tous dans le même panier... de topinambours.

Nous sommes évidemment frustrés, nos propositions étaient réalistes mais justes :

- Pour des mesures individuelles à hauteur globale de 4 millions d'euros.
- Pour une augmentation des primes de transport / télétravail / ticket restaurant à hauteur du plafond URSAFF.
- Pour l'extension de la prime de bureau de régions de la rédaction nationale aux CDD.
- Pour une monétisation du CET par capage de l'alimentation 2026 du CET.
- Nous avons salué le maintien d'une enveloppe consacrée à la résorption des disparités salariales. France Télévisions devra de toute façon se mettre en conformité, au 2eme semestre 2026, avec la directive européenne sur la transparence des salaires. Celle-ci prévoit des écarts salariaux à travail de valeur égale d'au maximum 5%. À FTV, les écarts de 15% sont jugés normaux.

Il y a du boulot donc !

La direction a tranché et semble-t-il, nous a, un peu, entendus. Chose suffisamment rare actuellement pour être soulignée.

- Elle consacre 4 millions d'euros aux mesures individuelles au choix, avec pour objectif de permettre un pourcentage de bénéficiaires de 25% de l'effectif CDI présents au 1er janvier 2026. Mise en paye : sur le bulletin de salaire de juin, avec effet rétroactif au 1er janvier.
- 300.000 euros (au lieu de 100.000 euros initialement prévus) sont dédiés à la correction de disparités salariales.
- 1 million d'euros pour les primes d'intérim et exceptionnelles (cette enveloppe baisse de 200.000 euros par rapport à la proposition initiale de la direction, pour abonder l'enveloppe « disparités »).
- Extension de la prime de bureau des régions de la rédaction nationale aux journalistes CDD travaillant dans ces bureaux, au prorata de la durée de leur contrat (à compter du 1er avril 2026).
- Pas de monétisation du CET en 2026, faute de trésorerie.

Alors que les comités locaux des salaires vont bientôt se réunir sur la base de ces arbitrages partout à France Télévisions, ne rêvez pas trop.

Comme nous, soyez réalistes.